

# Souhaitez-vous faire appel de l'évaluation de la valeur de votre propriété ?

## Découvrez cette ressource.

Les résidents ont le droit de demander que nous (le gouvernement du District de Columbia) examinions à nouveau l'évaluation de la valeur de leur propriété. Nous effectuons chaque année des évaluations afin de mettre à jour notre estimation de la valeur marchande de chaque propriété immobilière à compter du 1er janvier. Cette valeur est utilisée pour calculer le montant dû dans le cadre de [l'impôt foncier relatif à cette propriété](#). Après avoir effectué les évaluations, nous envoyons les avis d'évaluation par courrier en février, mais vous pouvez toujours accéder à l'évaluation actuelle sur [My Tax DC](#). Si vous contestez l'évaluation de la valeur de la propriété, vous pouvez faire appel.

Ce processus est appelé Real Property Assessment and Appeals Process (Processus d'évaluation et d'appel des biens immobiliers) et est géré par le DC Office of Tax and Revenue (Bureau des impôts et revenus, [OTR]) du District de Columbia.

## Vérifiez votre admissibilité.

Vous êtes admissible si vous êtes redevable du paiement des taxes foncières sur une propriété dans le District de Columbia. Vous ne devez pas nécessairement résider dans le District de Columbia pour faire appel de l'évaluation de la valeur de la propriété. Celle-ci peut être une propriété résidentielle, une entreprise, une organisation à but non lucratif ou une institution religieuse.

## Faire appel.

1. Remplissez un [formulaire d'appel administratif](#). Sur le formulaire, vous aurez le choix soit de rencontrer votre évaluateur ou évaluatrice en personne, d'avoir un appel téléphonique avec votre évaluateur ou évaluatrice, ou de demander à votre évaluateur ou évaluatrice d'examiner votre appel sans en parler avec vous.
2. Veuillez joindre toute documentation dont vous disposez pour étayer votre raisonnement. Il peut s'agir d'une évaluation indépendante de votre maison, des estimations foncières des propriétés voisines similaires à la vôtre (voir la base de données d'évaluation des biens immobiliers du District de Columbia pour les estimations) et/ou d'une justification écrite de votre raisonnement.
3. Envoyez votre formulaire rempli et les documents justificatifs à l'Office of Tax and Revenue, Real Property Tax Admin - Appeals Section, P.O. Box 71440, Washington, D.C. 20024 ou envoyez-les [en ligne](#) après avoir créé un compte sur [MyTax DC](#).
4. Si vous choisissez de parler avec votre évaluateur ou évaluatrice, il ou elle vous contactera dans un délai de 10 jours ouvrables afin de planifier un moment pour parler.

Vous pouvez faire appel à partir du jour où vous avez reçu votre avis d'évaluation jusqu'au 1er avril (cachet de la poste faisant foi) de chaque année.

## Obtenir plus d'informations.

### Que se passera-t-il une fois ma demande effectuée ?

1. Votre rendez-vous avec l'évaluateur ou l'évaluatrice durera environ 15 minutes. Pendant ce temps, vous expliquerez le raisonnement qui justifie votre appel et vous discuterez de vos documents justificatifs. Vous avez la possibilité de ne pas rencontrer votre évaluateur ou évaluatrice, et cette personne prendra donc sa décision d'après les documents que vous envoyez.

2. Dans les 10 jours ouvrables environ suivant votre rendez-vous/envoi, l'évaluateur ou l'évaluatrice enverra un avis de décision indiquant sa conclusion. En fonction du volume des appels, vous devriez recevoir un avis de décision au plus tard le 1er août (cachet de la poste faisant foi).
3. La nouvelle évaluation de la valeur de votre propriété sera prise en compte dans votre facture de septembre.

Si vous êtes satisfait(e) de la décision, vous n'avez rien à faire de plus. La valeur de la propriété mise à jour sera prise en compte dans les dossiers du gouvernement du District de Columbia. Si vous n'êtes pas satisfait(e) de la décision, vous pouvez faire un appel de deuxième niveau auprès de la Real Property Tax Appeal Commission (Commission d'appel pour l'impôt foncier, [RPTAC]), un organisme indépendant. Votre avis de décision comprendra des informations sur la manière de demander une audience. (Vous pouvez obtenir plus de détails sur ce qui se passe lors d'une audience ci-dessous.) Au cours d'une année type, environ 2 % des propriétés (résidentielles et commerciales) feront un appel de deuxième niveau.

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de la décision de la RPTAC, vous pouvez passer à un troisième et dernier niveau d'appel auprès de la Cour supérieure du District de Columbia. Au cours d'une année type, environ 800 propriétés feront un appel de troisième niveau. La grande majorité sont des propriétés commerciales.

## **Tous les demandeurs admissibles ont-ils la possibilité de faire appel ?**

Oui. Tous les propriétaires ont le droit de faire appel de l'évaluation du gouvernement du District de Columbia. Cela ne garantit toutefois pas une modification de votre évaluation. Au cours d'une année type, environ 4,5 % des évaluations de propriétés (résidentielles et commerciales) font l'objet d'un appel.

## **Y a-t-il des exigences supplémentaires que je devrais connaître ?**

Non. Le dépôt de l'appel dans les délais est le plus important.

## **Qui dois-je contacter si j'ai des questions ?**

Tout d'abord, consultez les questions fréquemment posées au bas de la page. Si vous avez encore des questions, veuillez contacter notre Real Property Tax Administration (Administration de l'impôt foncier) au [202-442-6796](tel:202-442-6796), du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 17 h 30. Vous pouvez également envoyer un e-mail à l'équipe à l'adresse [property.appeal@dc.gov](mailto:property.appeal@dc.gov) en indiquant dans la ligne d'objet « Residential Property Assessment Appeal ». Veuillez vous munir du [Numéro cadastral \(Square Suffix Lot, \[SSL\]\)](#) de votre propriété et du nom du propriétaire de la propriété. L'appelant doit être le propriétaire de la propriété ou un représentant autorisé.

## **J'ai encore besoin d'aide concernant mes services publics. Que dois-je faire ?**

Vous pouvez trouver des informations sur d'autres ressources susceptibles de vous aider [à faire des économies d'impôts sur notre page des ressources](#).

## **Foire Aux Questions**

### **Que se passe-t-il lors de l'appel de deuxième niveau auprès de la RPTAC ?**

Lors d'un appel de deuxième niveau, vous et votre évaluateur ou évaluatrice du gouvernement du District de Columbia vous présenterez devant un panel de la RPTAC composé de trois personnes, à une date comprise entre fin août et décembre. Au cours de cette audience, vous et l'évaluateur ou l'évaluatrice du gouvernement du District de Columbia aurez la possibilité de communiquer la documentation qui appuie votre évaluation de la valeur de la propriété. Le panel vous posera des questions de clarification et prendra des notes. Après environ 20 jours ouvrables, la RPTAC vous enverra, à vous et à votre

évaluateur ou évaluatrice, une décision indiquant sa justification et toute modification éventuelle de la valeur de la propriété sera prise en compte dans les dossiers du gouvernement du District de Columbia.

## **Que se passe-t-il lors de l'appel de troisième niveau auprès de la Cour supérieure du District de Columbia ?**

Un appel de troisième niveau suit un processus similaire à celui de la RPTAC, mais dans une salle de tribunal.

## **Puis-je demander à une autre personne de me représenter lors de l'appel ou des appels ?**

Oui. Vous avez la possibilité de demander à toute personne (par exemple, un membre de votre famille, un[e] ami ou un[e] avocat[e]) de vous représenter lors d'un appel, quel qu'en soit le niveau. Vous devrez signer un [formulaire d'autorisation de représentant](#) nous accordant, au gouvernement du District de Columbia, la capacité de parler avec cette personne de votre appel. Avoir un représentant n'est pas obligatoire.

## **Si je fais appel, cela m'empêche-t-il de faire de nouveau appel à l'avenir ?**

Non. Chaque année est indépendante des précédentes. Vous avez toujours le droit de faire appel de l'évaluation annuelle de la propriété.

## **Qui est mon évaluateur ou évaluatrice ?**

Un évaluateur ou une évaluatrice est affecté(e) à votre propriété. Il s'agit de la personne qui détermine chaque année la valeur en dollars de votre propriété, et c'est la personne avec laquelle vous communiquerez si vous choisissez de faire appel. Son nom figure sur la liste de votre domicile dans [la base de données d'évaluation des biens immobiliers du District de Columbia](#).

Recherchez simplement votre adresse pour trouver son nom.

# **Le processus d'appel est-il le même pour les propriétés commerciales ?**

Oui. Le processus d'appel est le même.

*Cette page a été mise à jour pour la dernière fois en mars 2021.*